

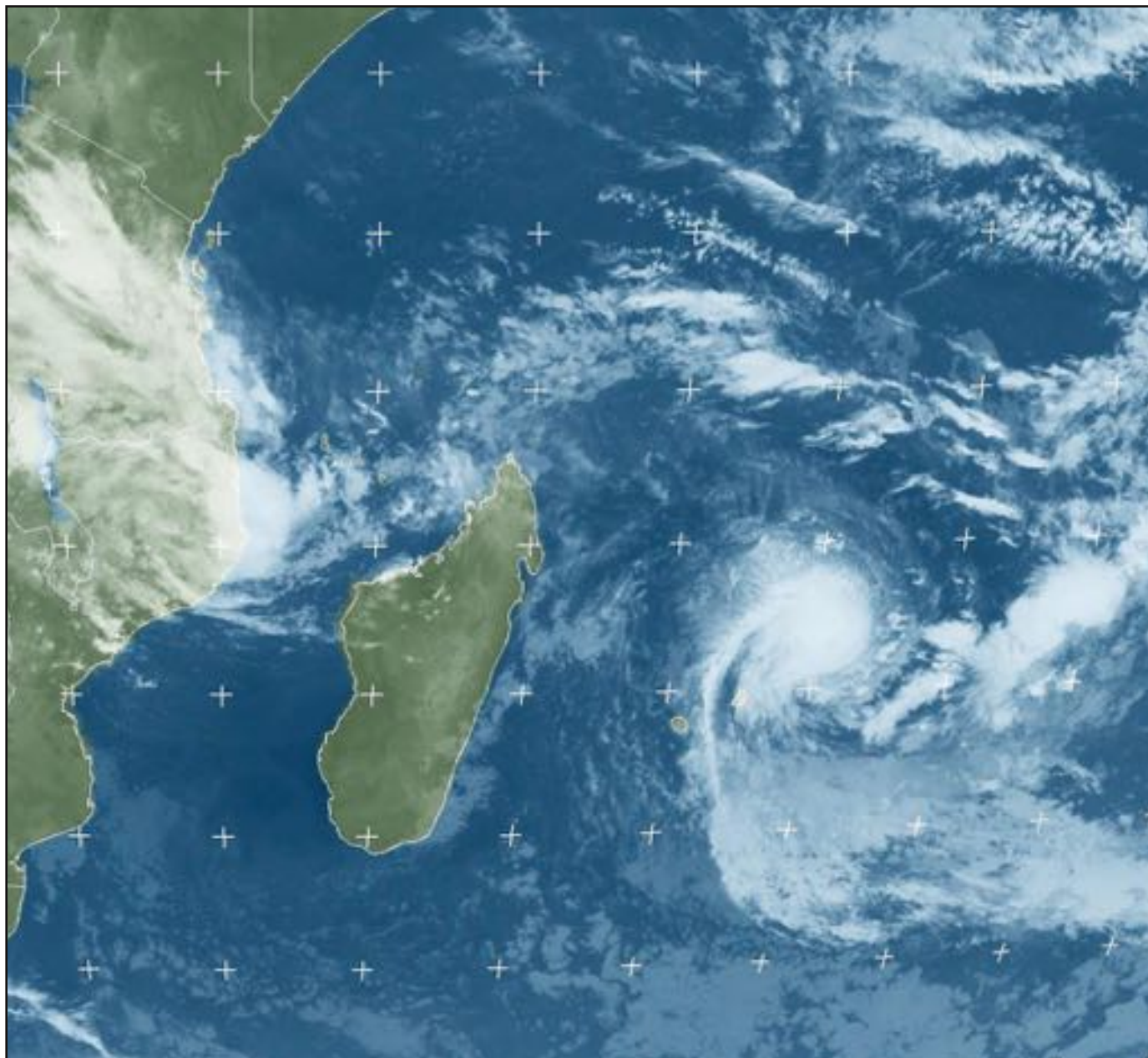
# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18901 - 73ÈME ANNÉE

Passage au plus près prévu demain

## Berguitta : La Réunion en alerte orange



Situation à 7 heures ce matin : Berguitta bientôt à plus 500 kilomètres de La Réunion, et plus de 300 de Maurice.

Le cyclone Berguitta a continué de se rapprocher de Maurice et de La Réunion. Maurice est en alerte de niveau 3 et l'aéroport de Plaisance est fermé. À La Réunion, l'alerte orange est déclenchée depuis 8 heures. Berguitta doit passer au plus près de La Réunion dans la journée de demain.

**L**e cyclone Berguitta se rapproche. La Réunion est en alerte orange depuis ce mercredi à 8 heures. Cette décision a été prise suite à l'observation de l'évolution du phénomène cyclonique au cours de la nuit.

Hier soir, une conférence de presse tenue par le préfet et Météo France a fait le point sur le phénomène. La journée de lundi a été marquée par une diminution de la force du cyclone. Berguitta a été rétrogradée de cyclone tropical intense à cyclone tropical. Cet affaiblissement est dû à la rencontre d'une masse d'air chaud qui a contrarié la progression du cyclone. De plus, cela peut décaler sa trajectoire vers le Sud. Aussi le scénario d'un impact frontal sur le Nord de l'île n'est plus l'hypothèse privilégiée. Un passage par le Sud de l'île le long des côtes est envisageable. Dans ce cas, l'impact serait moins important.

### **Aéroport fermé à Maurice**

La prévision de la trajectoire de Berguitta a une marge d'erreur plus importante. Le cyclone a une zone active de seulement 150 kilomètres de diamètre. Cette densité fait qu'un changement de trajectoire et une nouvelle intensification ne sont pas à exclure.

Pour le moment, c'est surtout dans le Sud que les effets de Berguitta se font ressentir. Ce sont des fortes pluies qui ont notamment amené à fermer la route de Cilaos. Le Nord est encore préservé. Le soleil brille à Saint-Denis. Cet état ne préjuge en rien de l'avenir.

En effet, à Maurice, l'alerte de niveau 3 a été enclenchée et l'aéroport de Maurice a été fermé jusqu'à nouvel ordre. Le cyclone se situe à un peu plus de 300 kilomètres de Maurice. Le préfet a rappelé que le passage du cyclone chez nos voisins sera un test pour La Réunion. Si Berguitta frôle Maurice par le Sud, alors il passera au large de La Réunion. Mais si comme le cyclone traverse Maurice, alors le danger se confirmera pour notre île.

### **Fortes pluies partout à prévoir**

Berguitta est un cyclone qui ne fait que 150 kilomètres de diamètre, aussi un décalage de quelques dizaines de kilomètres influera sur la violence des vents. La Réunion reste toujours sous la menace de vents de plus de 150 km/h. Des précipitations abondantes sont à attendre à partir de ce soir dans toute l'île.

Les aéroports pourront continuer à fonctionner aujourd'hui. Celui de Gillot d'où partent les vols vers la

France doit pouvoir assurer ses missions en première partie de nuit. Le passage de Berguitta au plus près est annoncé pour jeudi à partir du milieu de journée. La Réunion se situe donc à 24 heures d'une menace cyclonique. C'est ce qui explique le déclenchement de l'alerte orange ce matin depuis 8 heures.

**M.M.**

## **Le cyclone à un peu plus de 500 kilomètres de La Réunion**

### **Alerte orange : conseils de prudence**

**À 7 heures, Berguitta était à un peu plus de 500 kilomètres de La Réunion. Classé comme cyclone tropical, le système constitue une menace dans les 24 heures pour les habitants. Aussi le préfet a déclenché depuis 8 heures l'alerte orange. Voici les conseils de prudence :**

Le cyclone tropical « Berguitta » sera au plus près de la Réunion dans la journée de demain jeudi 18 janvier 2018. A 7 heures locales, il se situait à 515 km dans le secteur est-nord-est de La Réunion et se déplaçait en direction ouest-sud-ouest à 9 km/h.

En conséquence, le préfet a décidé de déclencher le niveau « orange » du dispositif spécifique ORSEC Cyclones à compter de ce jour, mercredi 17 janvier 2018 à 8h.

Il est vivement conseillé aux habitants :

de se tenir informés régulièrement sur l'évolution du phénomène en suivant les prévisions météorologiques à la radio ou à la télévision ou sur les répondeurs de Météo France 08.92.68.08.08 pour les prévisions météorologiques et le point cyclone au 08.97.65.01.01 ;

de mettre à l'abri ou d'arrimer tout ce qui est susceptible d'être emporté par le vent.

de fermer fenêtres et volets,

d'éviter les déplacements inutiles,

de ne pas franchir les radiers inondés, de ne pas s'aventurer en mer ou en randonnées,

de prévoir son ravitaillement (eau, nourriture, bougies, piles...) au cas où la situation appellerait le déclenchement de l'alerte rouge,

de s'assurer de connaître le numéro du centre d'hébergement le plus proche de son domicile en contactant sa mairie ;

de contacter son établissement de santé habituel pour les personnes qui suivent un traitement médical, en particulier les insuffisants rénaux et les insuffisants respiratoires.

de préparer une évacuation éventuelle.

Numéros de téléphones utiles : SAMU 15, Pompiers 18, Police et Gendarmerie 17

Suivez le compte officiel des services de l'État à La Réunion sur Twitter @prefet974

## Edito

# L'agriculture urbaine au service de l'autosuffisance alimentaire

**L**a FAO souhaite mettre l'accent sur l'agriculture urbaine. Au moment où les circuits courts deviennent une alternative crédible, l'agriculture dans les villes permet de limiter la pollution et de vendre des produits moins chers. Elle est pratiquée par 800 millions de personnes dans le monde. C'est ce que précise la FAO dans un article dont voici un extrait :

« L'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) consiste à cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes.

L'AUP fournit des produits alimentaires de divers types de cultures (graines, plantes racines, légumes, champignons, fruits), des animaux (volailles, lapins, chèvres, moutons, bétail, cochons, cochons d'Inde, poissons, etc.), ainsi que des produits non alimentaires (herbes aromatiques et médicinales, plantes ornementales, produits forestiers, etc.).

L'AUP peut apporter une contribution importante à la sécurité alimentaire des ménages, en particulier durant les périodes de crise et de pénurie alimentaire. Les produits sont consommés par les producteurs ou vendus sur des marchés urbains tels les marchés de producteurs agricoles qui ont lieu le week-end dans de nombreuses villes et sont de plus en plus populaires. Les aliments de production locale sont plus frais, plus nourrissants et à des prix compétitifs car ils sont transportés sur de plus courtes distances et nécessitent moins de réfrigération.

Les consommateurs – en particulier les résidents des villes qui ont de faibles revenus – ont plus facilement accès à des produits frais et ils bénéficient d'un plus grand choix et de meilleurs prix.

Les

jardins potagers peuvent être jusqu'à 15 fois plus productifs que les exploitations des zones rurales. Une superficie d'un mètre carré peut fournir 20 kg de nourriture par an. Les maraîchers urbains ont moins de frais de transport, de conditionnement et d'entreposage, et ils peuvent vendre directement à l'étalage dans la rue ou sur les marchés. Ils perçoivent plus de revenus qui iraient autrement aux intermédiaires. »

À La Réunion, la construction de grands ensemble a pour résultat de rendre les habitants de ces immeubles dépendants d'achats d'aliments pour se nourrir. À de rares exceptions, il ne leur est pas possible de disposer d'un jardin pour cultiver fruits et légumes. Or l'agriculture urbaine donne des résultats intéressants en termes de production et de baisse des prix. Cela n'est pas négligeable à La Réunion, où près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. D'importantes superficies peuvent être valorisées dans les villes. Des légumes peuvent remplacer le gazon. C'est un des moyens de l'autosuffisance alimentaire.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433



## Près de 40 000 personnes exilées mortes en Méditerranée : un crime contre l'humanité

# Combien de noyés originaires de la Grande-Comore, Anjouan, ou Mohéli se rendant à Mayotte ?

**Le cyclone Berguita a continué de se rapprocher de Maurice et de La Réunion. Maurice est en alerte de niveau 3 et l'aéroport de Plaisance est fermé. À La Réunion, l'alerte orange est déclenchée depuis 8 heures. Berguita doit passer au plus près de La Réunion dans la journée de demain.**



Embarcation de migrants interceptée par des militaires à Mayotte.

Chacune de ces morts est un drame intolérable.

Mais plus intolérable encore sont les morts dont on ne veut pas parler.

La partie de l'océan Indien séparant la Grande-Comore, Anjouan et Mohéli de Mayotte est devenu un cimetière marin pour des centaines et des centaines de Comoriens. Un cimetière dont aucun gouvernement français ne veut entendre parler.

Les victimes des naufrages de kwasas le sont cinq fois.

1 - Victimes, lorsque N. Sarkozy, ministre de l'intérieur d'Édouard Balladur, a institué le « visa Balladur ». Dans les faits, ce « visa » n'est rien d'autre qu'une interdiction pour les Comoriens d'accéder à leur famille Mahoraise [1]. Jusque-là, les Comoriens pouvaient se rendre à Mayotte — pour des raisons familiales ou

pour des soins — et revenir dans leur île à bord de transports sûrs.

2 - Victimes, lorsqu'après avoir été rançonnées par les trafiquants-passeurs, gangsters créés par l'interdiction Sarkozy-Balladur, elles périssent noyées lors du naufrage de leur frêle esquif.

3 - Victimes lorsque leur mort est méprisée de tous, cachée, tue, étouffée pour que la République si solidaire et fraternelle — en paroles — ne soit pas publiquement confrontée au déshonneur et à la honte de ces milliers de morts provoquées.

4 - Victimes également lorsqu'ayant survécu aux dangers de ces traversées de la mort, les abris de fortune que les survivants érigent pour s'abriter sont détruits et leurs occupants agressés du fait d'excitations à la haine proférées en toute impunité par des responsables au nombre desquels a figuré un préfet.

5 - Victimes enfin, morts ou vivants,

tous les Comoriens amputés d'une de leur île [2] et ostracisés par tous les gouvernements qui se sont succédés en France depuis 1974 [3].

*Jean*

[1] Depuis l'instauration du visa Balladur, les expulsions organisées depuis Mayotte représentent 35 % du taux annuel de reconduites à la frontière.

[2] L'archipel des Comores a été admis comme Etat membre de l'ONU suite à deux résolutions : n° 376 du 17 octobre 1975 du Conseil de sécurité et n° 3385 (XXX) du 12 novembre 1975, de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale de l'ONU a admis les Comores en soulignant « la nécessité de respecter l'unité et l'intégralité de l'archipel des Comores composé des îles d'Anjouan, de la Grande-Comore, de Mayotte et de Mohéli, comme le soulignent la résolution 3391 (XXIX) du 13 décembre 1974 et d'autres résolutions de l'assemblée générale ». La Constitution comorienne indique en son article 1 que les Comores regroupent les quatre îles, ce qui était le résultat du référendum de 1974 sur l'indépendance, organisé sous le contrôle de l'ONU, sur les quatre îles.

[3] Témoignages, à plusieurs reprises, a publié les tribunes du Pr. André ORAISON démontrant l'illégalité des actions de la France à l'encontre de l'ensemble Comorien et s'est aussi penché sur les possibles solutions permettant de sortir enfin de cet imbroglio aux meurtrières conséquences.

## L'environnement avant les intérêts financiers

# Le Parlement européen vote contre la pêche électrique

**Le Parlement européen a voté hier un amendement interdisant la pêche électrique dans l'Union européenne. Younous Omarjee, député de l'Union des Outre-mer, était signataire de cet amendement. Dans un communiqué, il donne sa position à la suite de ce vote.**

« C'est un vote historique et une immense victoire ». Le Parlement européen a voté en faveur d'un amendement déposé par Younous Omarjee, 1er signataire, et 63 de ses collègues visant l'interdiction totale de la pêche électrique en Europe.

À l'issue du vote, Younous Omarjee a réagi :

« Nous avons fait la démonstration que dans ce parlement nous pouvons entraîner avec nous les dif-

férentes forces pour gagner des batailles majeures. Je suis fier de notre mobilisation, avec les ONG et nombreux de mes collègues, qui a permis de faire adopter l'amendement que j'ai déposé pour interdire cette méthode de pêche barbare qu'est la pêche électrique.

Nous commençons à mettre des grains de sables de plus en plus gros dans les rouages de cette Europe de prédation des océans et de destruction des écosystèmes marins, et qui chemin faisant, sacrifie les pêcheurs artisanaux au profit de

quelques flottes industrielles. »

Proscrite dans la plupart des pays du monde, la pêche électrique était également interdite dans l'Union européenne depuis 1998. Mais une dérogation accordée en 2006 aux pêcheurs des Pays-Bas leur avait permis de recourir à cette méthode néfaste pendant plusieurs années en Mer du Nord, et de demander aujourd'hui son autorisation dans toute l'Europe. Une demande qui est rejetée aujourd'hui par le Parlement européen.

## « Rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique : inefficace et injuste ! »

Depuis le 1er janvier, la journée de carence est rétablie dans la fonction publique et une circulaire présentée aujourd'hui aux organisations syndicales va être publiée.

La première journée d'un congé de maladie, sous prétexte de réduire « l'absentéisme », et par souci d'une soi-disant équité avec le secteur privé, ne sera plus rémunérée.

Faut-il rappeler que le jour de carence avait été mis en place en janvier 2012 à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, puis supprimé en 2014 sur la demande pressente de la FSU avec l'ensemble des organisations syndicales.

Les différentes enquêtes menées font le constat que la journée de carence a pour effet de réduire le nombre d'arrêts maladie de courte durée, mais que la santé des personnels se dégradant, ces arrêts sont alors plus longs. Le jour de carence produit donc l'effet inverse de

l'objectif poursuivi en termes de réduction de l'absentéisme !

Cette décision est injuste pour les agents publics. Deux tiers des salariés du secteur privé ne subissent pas de perte de salaires du fait de conventions collectives qui versent une indemnisation pour ces journées. Or, dans la Fonction publique, la perte financière pour les agents sera bien réelle !

Il est inacceptable, pour tout-e salarié-e, de subir une baisse de salaire parce que l'on est malade ! C'est une double peine intolérable.

En revanche il est urgent d'améliorer les conditions de travail et de « management » qui peuvent contribuer à une meilleure santé au travail. Nombre d'études démontrent que là où la reconnaissance du travail effectué existe, la qualité du travail s'améliore, le bien-être des salariés aussi. Par ailleurs, il est urgent aussi de mettre en place une véritable médecine du travail pour

les agents.

Cette mesure va donc amputer le pouvoir d'achat des fonctionnaires pour 2018 et les années à venir : elle s'ajoute au gel du point d'indice, à la compensation non intégrale de l'augmentation de la CSG, au report des mesures de revalorisation de PPCR. La FSU reste opposée à ces mesures et demande le retrait de la journée de carence.

Elle demande la réalisation d'une étude d'impact sur le coût de gestion engendré par la mise en œuvre de la journée de carence.

Elle poursuivra, avec les agents, toutes les interventions et actions nécessaires pour obtenir des mesures justes pour les agents et utiles au bon fonctionnement des services publics.

# Oté

## Bann bon z'idé i vien par nou PCR é pa par lé z'ot !

*Matant Zélida la ékri Justin :*

*Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, si mi konpran azot bien néna arienk zot néna bon z'idé épi lo z'idé lé zot i vo pa in zéro la gosh in shif. Sirtou si sé bann z'idé la droit, mèm bann z'idé la gosh mol i konvien pa zot. In l'égzanp si ou i vé : sète la rout a mèr. A ! Sa in n'afèr zot i yèm pad itou sa. Potan li suiv son pti bononm shomin. Zot i vé, zot i vé pa, li avans é san tardé shomin la va rann sèrvs toulmoun, é toulmoun va gingn son droi pou roul dési. Mèm bann rouj nora lo droi pou roul dosi. In bon zidé in ? Mé la pa sète zot asiréman. Tok ! Pran sa pou toi !*

*Justin la fé pou répons :*

*Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr. I diré vi roprosh anou an avoir bann bon z'idé poitan sé in n'afèr plito positif an avoir bon zidé. An avoir mové z'idé sa sé in n'afèr ni pé s'an pasé. Vou l'aprè koz la rout an mèr ébin vi koné si l'avé ékout anou la rout noré pass par La montagn é zamé d'la vi nou noré été anpoizoné par in rout an kornish i fo fé é rofé toultan san ariv a trap in bon rézilta définitif.*

*Si l'avé akout anou, matant, l'èr ki lé, nou n'arté fine gingn nout trin é trin la mi pé dir aou sa n'oré bien rann anou sèrvs. Arzout èk sa si lété kouplé avèk i bon rout litoral, i pé pa dir sa n'oré pa été bon pou nou.*

*Matant, mi arète tèrla, mé mi di aou kant mèm si nana in parti la fourni bann bon z'idé lo pèp rényoné pou konstrui son l'avnir sé nout parti kominis rényoné... épa lé zot ; Tok ! Pran sa pou ou !*

*Justin*

**« Arvaz pa gèp dann son ni » : in kozman pou la rout !**

Kan nou lété marmaye, mèm jenn jan, nou l'avé l'abitid shaboul galé : kisoï pyé mang dsi l'bor shpmin ! Kisoï lo shienn moun ! Kisoï kaméléon ! Kisoï ni gèp si nou téi oi inn kékpar ! Dsi la késtyonn gèp, poitan, nou téi koné sa in zaimo bien itil. Sa i tyé bien shoniy ! Sa i done in bon fritir ! Sansa in bon rogaye. Dizon ni pé apèl sa kavyar La Rényon mé konm nou l'aprè anparl in provèrb i fo ni oi dann kèl sans in ansèrv sa. Pa solman dann sans prop mé galman dann sans figiré : lo gèp an késtyon i pé z'ète i mové moun, i pé z'ète osi in kékshoz lé riskab fèr aou d'tor. Donk ou i pé arvaz ali si ou i vé, mé antansyon la konsékans.alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.